

quartiers2030

CONTRAT DE VILLE DE CHATEAUBRIANT

-

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE
CHATEAUBRIANT-DERVAL POUR LE
QUARTIER DE LA VILLE AUX ROSES

APPEL À PROJETS 2024



direction des services départementaux
de l'éducation nationale
Loire-Atlantique



TABLE DES MATIÈRES

- 01 Préambule
- 02 Introduction : l'appel à projets en chiffres
- 03 Les priorités de l'appel à projets
- 04 Autres projets éligibles
- 05 Calendrier
- 06 Annexe : Procédure de l'appel à projets 2024

PRÉAMBULE

Mesdames, Messieurs,

L'État, la communauté de communes de Châteaubriant-Derval, la ville de Châteaubriant et l'ensemble des partenaires du contrat de ville de la Ville aux Roses renouvellent pour 2024 leur appel à projets pour soutenir les actions en direction des habitants du quartier de la ville aux roses.

L'année 2024 constitue une année particulière, marquée par une réflexion collective autour de la signature d'un nouveau contrat de ville qui portera sur la période 2024-2030, incluant un bilan intermédiaire au bout de 3 ans, en 2027.

Ce contexte particulier ne doit pas freiner ou retarder la mise en œuvre d'actions répondant aux besoins des habitants.

Ainsi, l'appel à projets est lancé en amont de la signature définitive du nouveau contrat de ville, conformément aux objectifs stratégiques d'ores et déjà identifiés et priorisés collectivement :

- un quartier du plein emploi
- un quartier des émancipations
- un quartier des transitions
- un quartier plus sûr et des citoyens engagés

La circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 prévoit de prioriser les financements des porteurs de projets implantés localement, répondant aux enjeux identifiés par les habitants et permettant un véritable effet levier en maximisant les cofinancements publics et privés.

Elle prévoit par ailleurs la conclusion de conventions pluriannuelles d'objectifs, en ciblant notamment les porteurs de projets de proximité et les programmes de réussite éducative.

Dans cette perspective, des projets retenus dans le cadre de cet appel à projets pourront être financés par le biais de conventions pluriannuelles pour une durée indicative de 3 ans, sur la base des critères indicatifs suivants :

- projets structurants pour le territoire, dotés d'un dispositif de gouvernance associant l'ensemble des cofinanceurs.
- projets portés par une association de grande proximité répondant à un besoin spécifique de territoire
- projets expérimentaux et innovants, nécessitant plusieurs années de mise en œuvre avant de produire des résultats probants

Les porteurs de projets qui le souhaitent devront préciser, sur le portail Dauphin, la pluri-annualité de leur projet, en incluant un budget prévisionnel pour chaque année de la durée de conventionnement souhaitée.

Les porteurs bénéficiaires de conventions pluriannuelles s'engageront à renforcer la dimension évaluative de leur projet.

Si vous souhaitez répondre à cet appel à projets, vous êtes invités à transmettre vos dossiers par voie dématérialisée, au plus tard le **29 mars 2024**, via le site <https://usager-dauphin.cget.gouv.fr>

Vous trouverez en annexes les éléments relatifs à la procédure de cet appel à projets.

Nous vous remercions par avance pour vos propositions. La politique de la ville ne peut se faire sans vous, aux côtés des acteurs institutionnels et de l'ensemble des professionnels de terrain.

Alain Hunault
Président de la
Communauté de communes
Châteaubriant-Derval
Maire de Châteaubriant

Olivier Laigneau
Sous-préfet en charge
de la cohésion sociale et
de la politique de la ville

L'APPEL À PROJETS EN CHIFFRES

En 2023, l'appel à projets du contrat de ville a représenté 73 500 € de financements au titre du BOP 147 (politique de la ville). 18 actions ont été soutenues.

Par ailleurs, l'État, par le biais du dispositif "adultes-relais", soutient 2 postes d'adultes-relais sur le quartier de la ville aux roses.

4 PRIORITÉS DE L'APPEL À PROJETS

01

Un quartier du plein
emploi

02

Un quartier des
émancipations

03

Un quartier des
transitions

04

Un quartier plus
sûr et des citoyens
engagés

UN QUARTIER DU PLEIN EMPLOI



La région Pays de la Loire a, au 3ème trimestre 2023, le taux de chômage le plus faible de France (5.8 % contre une moyenne nationale de 7.2 %).

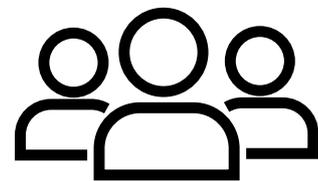
Sur le bassin de Châteaubriant, la situation est encore meilleure avec un taux de chômage de 5.4 %. Le dynamisme économique, notamment dans le secteur industriel conduit à de fortes tensions de recrutement. Et pourtant, le taux de chômage sur le quartier de la ville aux roses reste plus élevé avec de nombreux freins à lever pour l'accès à l'emploi.

Dans le contexte actuel de mise en place de la réforme France Travail, un protocole de préfiguration a été signé le 1er juin 2023 en Pays de la Loire entre l'Etat et la Région. L'année 2024 permettra la mise en place d'instances transversales et de gouvernance pour la mobilisation autour de l'emploi.

Dans cette perspective, une attention particulière sera portée aux projets contribuant aux objectifs suivants :

- 1 - instaurer un partenariat renforcé des acteurs autour du plein emploi et des besoins de compétences
- 2 - une mobilisation accrue des entreprises autour des publics des quartiers
- 3 - réduire et limiter l'emprise des freins dans l'accès à l'emploi

UN QUARTIER DES ÉMANCIPATIONS



Élargir le champ des possibles, accompagner la mobilité sociale et géographique, oser changer les paradigmes, sont autant d'objectifs qui conduisent à engager des projets au plus près des publics dès le plus jeune âge et dans la durée.

L'émancipation s'entend alors comme levier permettant d'améliorer l'accès aux savoirs et à l'information, lutter contre les différentes formes de vulnérabilités et de discriminations, faciliter l'engagement et les solidarités, accompagner l'ambition et la réussite, favoriser l'ouverture culturelle et soutenir l'autonomisation.

L'émancipation des publics vulnérables nécessite le déploiement d'une action publique volontariste et renforcée, passant par la création des bases de l'ambition et de la réussite dès le plus jeune âge, l'utilisation de la culture et du sport comme un vecteur d'émancipation et par l'accès à l'autonomie et à la connaissance de ses droits.

Sur le quartier, la question de l'ouverture des possibles pour les jeunes est prégnante ainsi que la place des femmes et des jeunes filles dans l'espace public.

Dans cette perspective, une attention particulière sera portée aux projets répondant aux objectifs suivants :

- 1 - créer les bases de l'ambition et de la réussite de la petite enfance à l'âge adulte
- 2 - véhiculer la culture et le sport comme outil d'émancipation
- 3 - accéder à l'autonomie et connaître ses droits

UN QUARTIER DES TRANSITIONS



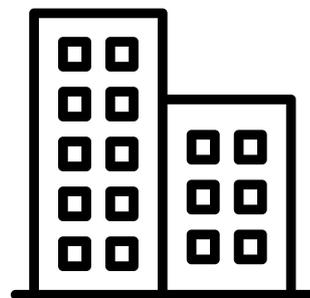
Pour améliorer significativement le cadre de vie des habitants des quartiers prioritaires, la prise en compte des défis écologiques et environnementaux est essentielle. Re-naturation des espaces, économies d'énergie, alimentation de qualité constituent des axes de travail majeurs pour les années à venir.

Sur le quartier de la ville aux roses, la rénovation d'ampleur des logements du quartier par habitant constitue un véritable levier pour engager des actions et des innovations pouvant emporter l'adhésion des habitants.

Ainsi, une attention particulière sera portée aux projets qui répondront aux objectifs suivants :

- 1 - accompagner la rénovation du quartier en mettant en œuvre une transition écologique juste et inclusive
- 2 - prendre en compte les défis environnementaux pour améliorer le cadre de vie des habitants et susciter des comportements éco-citoyens
- 3 - mobiliser les acteurs au service de la santé des habitants

UN QUARTIER PLUS SÛR ET DES CITOYENS ENGAGÉS



Pour répondre à l'une des préoccupations majeures des habitants des quartiers, l'action coordonnée de l'Etat de la collectivité devra permettre de renforcer la sécurité du quartier de la ville aux roses.

Répondre à cette demande de sécurité suppose la mise en place d'une stratégie collective de présence positive de l'espace public, un traitement accentué des adolescents en situation d'évitement scolaire ou de délinquance en favorisant notamment les dispositifs d'engagement citoyen existants et leur diffusion su le quartier.

Ainsi, une attention particulière sera portée aux projets qui répondront aux objectifs suivants :

- 1 - conforter le lien police population et le lien social dans le quartierle lien police population et le lien social dans le quartier
- 2 - développer les opérations de prévention
- 3 - s'engager autour des valeurs de la république pour devenir des citoyens, acteurs du quartier

AUTRES PROJETS ÉLIGIBLES

Les projets qui ne répondraient pas spécifiquement aux priorités du présent appel à projets mais apportant une réponse à des besoins identifiés du territoire pourront faire l'objet d'un financement.

CALENDRIER

12/02/2024

Diffusion de l'appel à projets

29/03/2024

Saisie des dossiers

Délai de rigueur



**2ème trimestre
2024**

Instruction des dossiers

**2ème trimestre
2024**

Comité des financeurs

**Début mai
2024**

Premières notifications